

NIV **2** 

CIRCUIT N°12

# PROMENADE AUTOUR DE BEYRIE



Départ : parking de la mairie de Beyrie en Béarn

- D Au centre du village, prendre le chemin "Bie Bellocq" face à la mairie. Poursuivez sur le chemin "Lou Seris", puis prendre la piste à droite qui descend à l'ouest. Rester sur ce sentier agréable au milieu des bois jusqu'à l'intersection avec la RD 633. Tourner à gauche.
- 1 Avant de monter sur le pont qui traverse l'autoroute, tourner à droite sur le chemin de terre. Rester sur ce chemin qui s'approche puis s'éloigne de l'autoroute. À la fourche, rester sur la piste qui part à gauche au milieu des terres agricoles.
- 2 Au niveau de la maison, prendre la piste qui monte à droite. Rester sur ce chemin de terre, il longe le bois pour arriver sur une zone dégagée.
- 3 Au croisement, une palombière se trouve sur la droite du sentier. Prendre la piste qui part à droite.
- 4 Prendre la piste à droite qui continue à monter. Au croisement suivant, tourner à droite le long de la haie.

- 5 Peu après le sommet, tourner à gauche sur une large piste. Le chemin de terre devient plus bas une route goudronnée, continuer à descendre jusqu'à l'intersection suivante.
- **6** Prendre à droite et suivre sur la route en descendant jusqu'au point suivant.
- 7 Tourner à droite sur la route goudronnée. Continuer tout droit jusqu'au lieudit "Tapie", traverser la RD 633. Prendre la route en face qui fait plus loin un décrochement au niveau du hameau des Espandelles et la suivre jusqu'au point suivant.
- 8 Arrivé au lieudit " La Heuguère ", tourner à droite sur le chemin de Joanbon. Traverser le lieudit, continuer sur un chemin de terre. À la première intersection, tourner à droite sur une piste qui devient plane. À la fourche, prendre à gauche la piste qui monte, la continuer jusqu'au croisement suivant et rejoindre le point de départ.



#### **Attention**

• Traversée de la RD 633, passage d'un gué.

#### A ne pas manquer

• Panorama sur les Pyrénées et la plaine du gave.



### Renseignements complémentaires auprès de :

Communauté de Communes du Miey de Béarn 4, rue principale - 64230 Poey de Lescar Tél. 05 59 68 79 80 - http://randonnees.mieydebearn.fr

### **RECOMMANDATIONS**

## LÉGENDE DE LA CARTE

Faune et flore remarquable

Forêt arbre ou haie remarquable

Vignoble

Palombière

Fontaine

Culture

Maison béarnaise remarquable

Patrimoine remarquable

Pont romain

Travail

Puit

Moulin

Aire de pique nique

Point de vue

Point de départ

Point intermédaire

# COMMENT CHOISIR VOTRE RANDONNÉE

Niv 1 Randonnée n'excédant pas 1h30 pour promeneur.

Niv 2 Randonnée de 1h30 à 3h pour marcheur.

Niv 3 Randonnée au-delà de 3h pour randonneur.

Pour vous guider, deux possibilités sur le site internet de la Communauté de communes du Miey de Béarn :

- imprimer une fiche par boucle composée d'une carte et d'un descriptif du tracé,

- télécharger le fichier pour GPS ou Smartphone avec logiciel compatible KML.

Pour retrouver les fiches téléchargeables, scannez le QR-code ci-contre ou

rendez-vous sur : www.mieydebearn.fr

## LE BALISAGE

Sur le terrain, suivez les fléchages de couleur jaune.

A la croisée des chemins ou aux carrefours délicats vous rencontrerez des panneaux directionnels avec le numéro et le nom de l'itinéraire.



## AVANT DE PARTIR

- Choisissez votre randonnée en fonction de votre expérience et de vos capacités d'endurance.
- Équipez-vous correctement : sac à dos, gourde, coupe-vent, vêtements chauds, chaussures à semelles crantées, chapeau, lunettes, crème solaire, pique-nique et téléphone portable.
- · Veillez à emporter une nourriture adaptée à l'effort et au moins 1 litre d'eau par personne.
- · Consultez les prévisions météo locales.
- Respectez la faune, la flore et les activités humaines : soyez discret, gardez les chiens en laisse pour ne pas effrayer les animaux, merci de fermer les barrières après votre passage.
- · La prudence est recommandée pendant les périodes de chasse.
- Le balisage du terrain reste prioritaire sur les informations présentes dans les différents ouvrages. Ne quittez pas les itinéraires, vous ne verriez plus d'indication de direction.
- · Les chemins de randonnées vous sont proposés gratuitement, vous les empruntez sous votre totale responsabilité.